

NG.J

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 10 juillet 1954.-

N° 2009 / Prison.

OBJET:

Paiement dette détenu  
Rwamahame.-

A Monsieur le Greffier du Tribunal d'Appel

a

U S U M B U R A .-



Monsieur le Greffier,

Me référant à la lettre n°599/Pris. du 16 mars 1954 de Monsieur le Gardien de Prison de Kigali, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé Bazambanza refuse de payer la somme de 600 francs. Je vous prie de vouloir bien me faire tenir le B.P de l'intéressé pour poursuites devant le Tribunal de Chef-ferie.

LE COMMISSAIRE DE POLICE,

D. NEVEJANS.-

*[Handwritten signature]*

RESIDENCE DU RUANDA  
COMMISSARIAT DE POLICE DE KIGALI.

No 599 /Pris.

CPI à Monsieur le Greffier du Tribunal d'Appel  
à USUMBURA.

Le Gardien de Prison, Jacq.PEEL,  
sé/Jacq.PEEL.-

861 | First Renvoyés

19.3.54

Conc. 419.

Appel n° 597.

Aperçu  
N° 555

convocation  
n° 609

Transmis à Monsieur le Commissaire de la Police de  
et à Ruhengeri en le priant d'intervenir auprès du nommé  
BAZAMBANZA pour qu'il rembourse les 600 francs dus au déte-  
nu RWAMAHAME.

Les sommes récupérées seront directement renvoyées à  
Monsieur le Greffier du Tribunal d'Appel à Usumbura.

Kigali, le 16 mars 1954.-  
Le Gardien de Prison, Jacq.PEEL,

Jacq. PEEL